



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2021

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|--|----|
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 15 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 18 mars 2021 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| - 1 AVR. 2021 | |
| Codification : 7.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 1 AVR. 2021 et publication du - 1 AVR. 2021 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec excuse : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Patrick DUCROS

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle ROUVIDAN

OBJET : 2021-027 : approbation du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2020 – budget communal M 14

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2020 : 491 393,63 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 248 661,70 €

Excédent de fonctionnement net : 740 055,33 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210324-2021-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Publication : 01/04/2021

Section d'investissement :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Déficit d'investissement 20120 : | - 171 793,60 € |
| Déficit d'investissement antérieur : | - 212 442,84 € |
| Restes à réaliser en dépenses : | - 88 550,00 € |
| Restes à réaliser en recettes : | 0,00 € |
| Déficit d'investissement net : | - 472 786,44 € |

Soit un résultat total (excédent) de : 267 268,89 €

Le Conseil Municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2020 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Recettes : | 1 803 192,82 € |
| Dépenses : | 1 311 799,19 € |
| Excédent de fonctionnement : | 491 393,63 € |

Section d'investissement :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Recettes : | 503 680,12 € |
| Dépenses : | 675 473,72 € |
| Déficit d'investissement : | - 171 793,60 € |

Soit un résultat total (excédent) de : 319 600,03 €

Le Conseil Municipal s'est assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Le Conseil Municipal constate qu'il y a concordance entre ces deux comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif et Mme STALARS, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence de la séance pour soumettre ce point au vote.

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2020 pour le budget général M 14.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 mars 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

